

Renforcement des systèmes d'alerte précoce et de l'information environnementale pour la prévention et la gestion des risques de catastrophes en Côte d'Ivoire

Note conceptuelle

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Côte d'Ivoire est confrontée de manière récurrente à des inondations et des glissements de terrain causés par les fortes pluies, principalement les zones urbaines côtières comme Abidjan, où l'urbanisation croissante et non contrôlée favorise les catastrophes. Le pays est aussi affecté par la sécheresse et les feux de brousse, et par l'érosion de plus en plus prononcée sur toute la bande côtière, entraînant des dommages, des pertes économiques considérables et des victimes humaines.

Ces chocs climatiques récurrents affectent négativement les économies locales et affaiblissent la capacité des communautés les plus défavorisées à se remettre entièrement, les rendant encore plus fragiles et plus vulnérables aux catastrophes naturelles ultérieures. La nature et les caractéristiques de ces phénomènes climatiques sont en train de changer : elles deviennent imprévisibles, de plus en plus fréquentes, et gagnent en intensité et en ampleur à cause du changement climatique. La dynamique de développement du pays avec l'intensification de l'agriculture et la transformation agro-industrielle, le développement du secteur minier, conjuguée avec la croissance démographique et l'urbanisation avec une urbanisation rapide et non maîtrisée, créent les conditions d'une exposition croissante des populations aux aléas climatiques.

Dans le contexte de vulnérabilité croissante des populations et des secteurs de l'économie aux risques de catastrophes, le gouvernement ivoirien avec l'appui de ses partenaires, a engagé une transition du cadre normatif et institutionnel de la réduction des risques des catastrophes. En 2011, la stratégie nationale de gestion des risques de catastrophes assortie d'un plan d'action. Cette stratégie est suivie en 2012 par un décret portant création d'une plateforme nationale de réduction des risques et de gestion des catastrophes interministérielle et des comités techniques sectoriels, qui n'ont à ce jour pas encore été

opérationnalisés. Dans le domaine de la préparation et de la réponse, le plan ORSEC requière une mise à jour et le gouvernement ne dispose pas d'un plan de contingence interministériel.

L'opérationnalisation de ces organes reste contrainte par les faibles capacités nationales et locales et l'accès limité à l'information. Or les interventions des différents acteurs concernés (gouvernement, secteur privé, société civile) sont insuffisamment coordonnées. Le renforcement de capacités à tous les niveaux (stratégique et technique) dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et de la préparation et la réponse aux urgences constitue un défi pour le pays.

Les alertes précoces constituent un outil essentiel de gestion des risques de catastrophe qui peuvent renforcer la résilience des communautés et des économies sujettes à ce cycle de crise et de vulnérabilité croissante. Il en est de même de l'information en temps voulu sur les aléas et phénomènes extrêmes et de leur prévisibilité qui permettent de renforcer l'efficacité des dispositifs d'alertes.

Le présent projet de renforcement des systèmes d'alerte précoce et de l'information environnementale pour la prévention et la gestion des risques de catastrophes, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action National de gestion des risques de catastrophe (CADRI) ; un cadre d'intervention visant le renforcement des capacités nationales en matière de réduction des risques de catastrophes en Côte d'Ivoire.

OBJECTIFS

L'objectif de ce projet est de renforcer la résilience des populations vulnérables aux aléas et phénomènes extrêmes en améliorant la gestion des risques de catastrophe et la planification de l'adaptation aux effets du changement climatique. De façon spécifique, il s'agit de:

- 1) Améliorer la prise de conscience des risques de catastrophe et les capacités à faire face aux aléas ;
- 2) Réduire la vulnérabilité des populations aux risques, aux aléas et phénomènes extrêmes à travers la mise à dispositions de données et d'informations appropriées sur les menaces ou dangers ; et
- 3) Développer une réponse rapide et ciblée à partir des informations y compris les alertes précoces sur la base des besoins des utilisateurs publics et privés.

COMPOSANTES

Dans une approche multisectorielle et synergique avec les interventions en cours, le projet va s'articuler autour de quatre (04) axes d'interventions clés qui sont :

1) **Le renforcement de la connaissance des risques** : une évaluation des aléas significatifs et des vulnérabilités, en considérant leurs dynamiques et leurs variabilités. Il s'agira de mettre en place ou d'actualiser des données sur les dangers et sur la vulnérabilité des communautés/populations et/ou des secteurs. Les informations les plus vitales à la conception du système d'alerte précoce sont toute la gamme de données et de produits climatologiques, y compris des études sur modèles de phénomènes extrêmes, permettront de caractériser correctement les éventuels dangers naturels (par exemple, grâce à des cartes de risques) et de prendre les mesures appropriées. Une analyse systématique de tous les dangers susceptibles d'avoir une incidence sur les communautés/populations sera réalisée.

2) **Le renforcement des services de surveillance et d'alerte** : la capacité à surveiller les signes précurseurs du danger, à prévoir son évolution et à émettre une alerte précise, au moment opportun. Il s'agira de réaliser des prévisions sur la base des données d'observation et des systèmes de suivi, une prévision numérique du temps, des modèles conceptuels, et une prise de conscience de la situation.

3) **Le renforcement de la diffusion et communication** : la propagation de messages d'alerte clairs et compréhensibles, avec des informations préalables de préparation. Des alertes précoces efficaces seront diffusées à l'intention des populations pour qu'elles soient prévenues de l'imminence de phénomènes dangereux, mais aussi pour faciliter la coordination au niveau national, de même que l'échange d'informations.

4) **Le renforcement de la capacité de préparation et de réponse** : une éducation systématique et programme de préparation pour les secteurs et les communautés à risques cibles. Il s'agira de renforcer les capacités des secteurs et des communautés/populations à réagir à d'éventuelles catastrophes. L'accent sera mis sur l'élaboration et l'actualisation des plans de contingence et la réalisation des exercices de simulation. L'éducation et la sensibilisation du public, la participation des parties prenantes, la présentation des alertes et leur communication contribueront à l'adoption d'une réaction appropriée à l'alerte. Les capacités des structures nationales et locales en charge de la dissémination des alertes seront également renforcées.

DUREE

Il est prévu sur trois (03) ans de 2018-2020.

BENEFICIAIRES

Ce sont le Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable et des Ministères sectoriels impliqués (intérieur, agriculture et développement rural, santé,

transport, infrastructures), les collectivités territoriales, le secteur privé et les organisations de la société civile.

MISE EN OEUVRE

Le PNUD sera l'entité de mise en œuvre, en collaboration avec les différents Ministères techniques concernés.

COUT DU PROJET

Il est estimé à 5 150 000 USD, dont 5 000 000 USD à mobiliser auprès du FEM.